

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022
Rapporteur :
Monsieur Gilbert GRAMOULLE**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement
Association 'Experts Solidaires' et conseil départemental du Finistère**

En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec le Conseil Départemental du Finistère et l'ONG « EXPERTS SOLIDAIRES », pour la réalisation d'un projet d'alimentation en eau (adduction, filtration, distribution) et de création de latrines dans la commune de Joffre-Ville, à Madagascar. Montant de 20 000 € sur deux ans.

Depuis la fin des années 2000, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à accompagner des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (DSP) eau et assainissement. Le Conseil Départemental du Finistère mène également des opérations dans le cadre de ce dispositif, plus particulièrement à Madagascar. Il a saisi Quimper Bretagne Occidentale pour un projet dans la commune de Joffre-Ville, dans la Région Diana.

Dans cette commune en forte expansion démographique, le réseau public n'alimente pas tous les quartiers, exposant la population tant en matière d'alimentation en eau, qu'en matière d'hygiène et de santé.

Les objectifs de ce projet, prévu sur 2022-2023, sont les suivants :

- Objectif 1 : Approvisionnement en eau potable des habitants des fokontany de Joffre-Ville centre et Morafeno :
- Création d'un réseau d'adduction d'eau ;
- Installation d'une usine de traitement ;
- Installation de kiosques à eau ;

- Alimentation des habitants par des branchements.

- Objectif 2 : Amélioration de l'assainissement de ces localités et sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'hygiène :
 - Rénovation des sanitaires et du dispositif de lavage des mains de l'Ecole Publique Primaire de Joffre-Ville ;

 - Sensibilisation de la population à la gestion de l'eau et à l'hygiène.

- Objectif 3 : Renforcement des capacités communales, pour la mise en gestion et la durabilité des ouvrages :
 - Implication de la commune dans la mise en œuvre du projet, auquel elle participe ;

 - Mise en place d'un service technique Eau Assainissement Hygiène afin de suivre le contrat et le service ;

 - Sélection sur appel d'offres d'une entreprise privée, gestionnaire et investisseur, et signature d'un contrat de délégation avec la Commune.

En 2021, le coût total du projet était estimé à 324 000 €. En 2022, une nouvelle étude a réévalué le budget global du projet à environ 410 000 €, soit une augmentation de 86 000 €, notamment en raison de la hausse du prix des matières premières.

Il est réparti de la manière suivante :

- Travaux phase 1 (adduction et filtration) : 175 000 € ;

- Travaux phase 2 (distribution) : 125 000 € ;

- Mesures d'accompagnement local : 22 000 € ;

- Maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage : 88 000 €.

Les financeurs sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère et des collectivités du Finistère. La demande de participation de Quimper Bretagne Occidentale est de 20.000 € sur deux ans.

La convention reprend les étapes du projet, ainsi que les engagements des différentes parties. L'ONG « Experts Solidaires », qui sera amenée à suivre le projet, établira des comptes-rendus techniques et financiers réguliers.

Un projet similaire, mené également par l'association « Experts Solidaires » accompagnée par le Conseil Départemental du Finistère, avait été cofinancé en 2018 par Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention pour la réalisation de ce projet dans la commune de Joffre-Ville à Madagascar, en partenariat avec le Conseil Départemental du Finistère et l'ONG « Experts Solidaires ».